

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL, TENUE LE LUNDI 14 AVRIL 2008, AU 5801, BOULEVARD CAVENDISH, À CÔTE SAINT-LUC, À 20 H

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Le Maire Anthony Housefather, B.D.C., L.L.B, M.B.A. qui présidait
La conseillère Dida Berku, B.D.C.
Le conseiller Mitchell Brownstein, B. Comm., B.D.C., L.L.B.
Le conseiller Mike Cohen, B.A.
Le conseiller Steven Erdelyi, B.Sc., B.Ed.¹
Le conseiller Sam Goldbloom, B.A.
La conseillère Ruth Kovac, B.A.
Le conseiller Allan J. Levine, B.Sc., M.A., DPLI

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS :

M. Ken Lerner, Directeur général
M. Jonathan Shecter, Directeur des services juridiques et greffier, agissant à titre de secrétaire de réunion

PROCLAMATION CONCERNANT LA SEMAINE NATIONALE DE L'ACTION BÉNÉVOLE

La conseillère Kovac a lu la proclamation suivante à haute voix :

ATTENDU QUE 11,8 millions de bénévoles canadiens donnent de leur temps pour aider les autres et offrent ainsi presque deux milliards d'heures de bénévolat par année;

ATTENDU QUE les bénévoles de la Ville de Côte Saint-Luc guident nos enfants, réconfortent nos personnes seules, embellissent nos espaces verts, et recueillent des fonds pour nos organismes de charité;

ATTENDU QUE les bénévoles de la Ville de Côte Saint-Luc sont des jeunes, des personnes âgées, des familles, des travailleurs, des retraités, des hommes et des femmes de tous les âges et de tous les horizons;

ATTENDU QUE le résultat collectif du travail de tous nos bénévoles est la qualité de vie exceptionnelle qui fait de cette ville un endroit où il fait bon vivre;

ATTENDU QUE nos bénévoles se chargent des tâches les plus variées, de l'assistance à l'organisation d'activités spéciales à des engagements à long terme comme entraîneurs de nos nombreuses équipes sportives pour les jeunes, ou comme personne-ressource pour apporter le soutien si nécessaire à nos nombreux clubs sociaux, résidences pour personnes âgées, et hôpitaux locaux;

ATTENDU QUE les organismes de la Ville de Côte Saint-Luc qui comptent sur les bénévoles comprennent des organisations aussi essentielles que : les Services médicaux d'urgence, le Club des personnes du troisième âge, le Club des personnes du troisième âge – Section hommes, le Club de jardinage des personnes du troisième âge, la Légion royale canadienne Brigadier Frederick Kisch – Filiale 97, la Communauté sépharade unifiée du Québec, les associations de hockey mineur et de patinage artistique de Côte Saint-Luc. Les associations sportives pour adultes de Côte Saint-Luc, beaucoup d'autres; et

¹ S'est joint à la séance à 21 h 10.

ATTENDU QUE les bénévoles jouent un rôle de premier plan en participant au processus décisionnel dans le gouvernement local par leur travail au sein de différents comités comme le Comité de la bibliothèque et de la culture, le Comité du parrainage, et le Comité de vérification;

EN CONSÉQUENCE, le conseil de la Ville de Côte Saint-Luc, par les présentes, proclame la semaine du 27 avril au 3 mai 2008 comme la Semaine nationale des bénévoles dans la Ville de Côte Saint-Luc, et demande à ses résidents de reconnaître le rôle primordial des bénévoles dans notre communauté;

ET, EN OUTRE, que cette proclamation soit transmise aux centres d'action bénévole national, provincial et local, et aux médias appropriés afin de faire connaître à tous la reconnaissance de Côte Saint-Luc pour ses bénévoles.

080401

PROCLAMATION À L'APPUI DU 60^E ANNIVERSAIRE DE L'INDÉPENDANCE D'ISRAËL

ATTENDU QU'en 1948 Israël a obtenu son indépendance et a été reconnu par les Nations Unies;

ATTENDU QU'aujourd'hui, 60 ans plus tard, Israël est un pays moderne et dynamique qui a réaffirmé ses racines et sa langue sur son territoire historique en rassemblant des millions d'immigrants de partout dans le monde pour bâtir la société israélienne;

ATTENDU QU'Israël est aujourd'hui un chef de file mondial en matière d'éducation, de culture, d'arts, de science et technologie, et de recherche et développement, et qu'il a prouvé sa capacité à diriger et à innover;

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MITCHELL BROWNSTEIN

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil, par la présente, félicite l'État d'Israël à l'occasion de la célébration de son 60^e anniversaire;

QUE la Ville de Côte Saint-Luc est autorisée, par la présente, à envoyer la présente proclamation au consul général d'Israël, à l'État d'Israël, et à la ville jumelle de Côte Saint-Luc, la Ville d'Ashkelon. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

080402

EXPRESSION DE CONDOLÉANCES – SOLDATS CANADIENS TOMBÉS EN AFGHANISTAN

ATTENDU QUE les Forces armées canadiennes ont été appelées à servir en Afghanistan afin d'y rétablir l'ordre et de protéger la paix dans le cadre d'une force multinationale; et

ATTENDU QUE les vaillants soldats des Forces armées canadiennes se retrouvent souvent en situation de danger alors qu'ils sont au service du Canada et des Canadiens;

ATTENDU QUE les soldats canadiens suivants sont tombés au service du pays :

Sergent Jason Boyes	-	16 mars 2008
Bombardier Jérémie Ouellet	-	11 mars 2008
Soldat Terry Street	-	5 avril 2008

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SAM GOLDBLOOM
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ALLAN J. LEVINE

ET RÉSOLU :

« QUE la Ville de Côte Saint-Luc exprime ses plus profondes sympathies aux familles, aux amis et aux camarades des soldats décédés et fasse parvenir un message d'appui, d'encouragement et d'appréciation à nos troupes en service à l'étranger;

QUE cette résolution soit envoyée au ministre de la Défense nationale, M. Peter Mackay, qui en transmettra une copie aux familles des soldats décédés; au député de Mont-Royal, M. Irwin Cotler; et au président de la Légion royale canadienne - filiale 97, M. Robert Feldstein;

QUE ladite résolution soit pour action immédiate. »
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 20h02 pour se terminer à 20h45. Huit (8) personnes ont demandé la parole et ont été entendues.

1) Marsha Akerman

La résidante demande quand le service de collecte de matières recyclables sera offert aux immeubles d'habitation sur MacDonald, ce à quoi le maire Housefather répond que la Ville fait beaucoup de progrès dans son offre de recyclage dans les immeubles d'habitation, puisqu'environ 94 des 122 immeubles ciblés pour le recyclage ont déjà le service et qu'il est prévu d'offrir le service à 25 autres ce mois-ci, incluant ceux qui sont situés sur MacDonald.

La résidante déclare ensuite son opposition à la fluoration de l'eau potable à Côte Saint-Luc et demande une réunion de consultation publique sur la question. Le maire Housefather rappelle à la résidante que l'eau fournie à Côte Saint-Luc provient de la Ville de Montréal et que le conseil peut faire une recommandation mais ne peut pas unilatéralement décider si l'eau de Côte Saint-Luc devrait être fluorée ou non.

2) Bracha Tritt

La résidante souhaite féliciter ce conseil pour l'adoption ce soir d'une résolution à propos de l'État d'Israël et elle invite les membres du conseil à célébrer le 60^e anniversaire d'Israël.

3) Dr. Bernard Tonchin

Le résidant déclare qu'il appuie la fluoration de l'eau potable et qu'il appuie également les efforts déployés par ce conseil pour étendre le recyclage à tout le territoire de la ville.

Le résident demande ensuite à la Ville d'inspecter le viaduc Cavendish dans lequel il affirme avoir vu récemment des glaçons qui pendaient. Le maire Housefather lui répond que le Service du génie de la Ville fait régulièrement les vérifications nécessaires afin d'assurer la sécurité du viaduc.

Le résidant demande aussi que la Ville avertisse les résidants de ne pas sortir les ordures trop tôt pour éviter d'attirer les animaux sauvages qui viennent ensuite répandre les déchets. Le maire Housefather indique que le Service de la sécurité publique exerce une surveillance concernant ce problème.

4) Jerome Winikoff

Le questionneur affirme avoir été induit en erreur par le conseil alors qu'on lui a fait croire que sa demande en vue d'un changement de zonage serait considérée ce soir, avec le retour des « retraités migrants ».

Le maire Housefather explique au questionneur que la majorité du conseil n'est pas en faveur du projet comme il a été présenté au départ et que, en conséquence, il n'a pas été inscrit à l'ordre du jour de ce soir. Le maire précise également que le personnel de la Ville a été mandaté pour travailler avec lui en vue de trouver d'autres propositions viables pour arriver à une solution mutuellement satisfaisante en vue de donner suite à sa demande.

Les conseillers Cohen et Kovac déclarent qu'ils supportent tous deux le projet soumis initialement.

Le conseiller Levine explique que le conseil n'est pas majoritairement en faveur d'aller de l'avant avec le projet initialement soumis, et il ajoute que le directeur Tordjman a effectivement présenté une solution de rechange au questionneur.

Le conseiller Goldbloom, pour sa part, se déclare prêt à appuyer le projet, après avoir considéré et pesé les arguments pour et contre.

5) David Botwinik

Le résident se plaint du fait que la Ville a éliminé une journée de collecte des ordures par semaine sur sa rue, en ne laissant qu'une collecte par semaine, ce qui lui cause des inconvénients. Il demande si cette mesure est permanente ou temporaire.

Le maire Housefather explique au résidant qu'il n'a pas perdu une journée par semaine puisqu'une autre journée est consacrée au compostage. Le maire Housefather fait aussi valoir que la Ville doit s'orienter vers des solutions qui visent à réduire l'élimination des déchets à enfouir et à faire plus en matière de recyclage et de compostage. Il poursuit en disant que les programmes de recyclage et de compostage iront en s'intensifiant et que la Ville prend des initiatives avant-gardistes dans ce domaine, d'autant plus que le gouvernement provincial a demandé aux municipalités de mettre en place des programmes qui feront en sorte de diminuer la production de déchets, pour recycler et composter davantage.

Le résidant déclare qu'il demande un référendum à la grandeur de la Ville sur cette question.

6) Mike Cuplowsky

Le résidant déclare qu'il appuie le projet de maisons en rangée qui a été mentionné par un questionneur précédent, M. Jerome Winikoff.

Le résidant demande ensuite si des préoccupations similaires à celles qui ont selon lui affecté les opinions de certains conseillers et les ont empêchés d'appuyer le projet seraient entrées en ligne de compte au sujet d'autres projets. Le maire Housefather précise que toutes les nouvelles constructions ne nécessitent pas un changement de zonage et que certaines demandent simplement la délivrance d'un permis de construction.

7) Aubey Laufer

Le résidant demande si la quantité de neige tombée cet hiver a occasionné un dépassement budgétaire. Le maire Housefather affirme que la Ville de Côte Saint-Luc a connu les mêmes circonstances exceptionnelles que les autres villes et arrondissements de l'île en raison des chutes de neige abondantes de cette année. Il ajoute que grâce à la bonne gestion des finances à la Ville, les dépenses additionnelles avaient pu être prises en charge sans causer de difficultés budgétaires.

Le résidant a déclaré qu'il tenait à féliciter ce conseil d'avoir institué le recyclage à l'immeuble « Presidential Towers ». Il demande ensuite que les propriétaires de l'immeuble voient à ce qu'il y ait plus de bacs de recyclage, car le bac existant est rempli. La conseillère Berku partage son avis.

8) Sidney Margles

Le résidant demande si le Comité consultatif d'urbanisme recommande l'approbation de la demande de changement de zonage sur Marc Chagall. Le maire Housefather soumet la question au greffier de la Ville, qui doit transmettre la demande pour « Accès aux documents des organismes publics ».

080403

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
10 MARS 2008**

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER GLENN J. NASHEN
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC

ET RÉSOLU :

« QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil, en date du 10 mars 2008, soit adopté, et qu'il l'est, par les présentes, dans la forme soumise. »
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

080404

RAPPORTS MENSUELS POUR MARS 2008

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MIKE COHEN

ET RÉSOLU :

« QUE les rapports mensuels des services pour mars 2008 soient et sont, par les présentes, approuvés tels que soumis. »
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

080405

**RESSOURCES HUMAINES – EMBAUCHE – EMPLOYÉS AUXILIAIRES COLS
BLANCS – PARCS ET LOISIRS**

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MIKE COHEN

ET RÉSOLU :

« QUE les employés inscrits sur la liste intitulée : *“Part-Time Employees – White Collars”* soient et sont, par les présentes, embauchés et qu’ils débiteront à la date indiquée sur ladite liste;

QUE le certificat du trésorier n° TC08-0055 a été émis le 1^{er} avril 2008, par le trésorier de la ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites. »

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

080406

**RESSOURCES HUMAINES – EMBAUCHE – EMPLOYÉS AUXILIAIRES COLS
BLEUS – TRAVAUX PUBLICS**

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MITCHELL BROWNSTEIN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ALLAN J. LEVINE

ET RÉSOLU :

« QUE les employés inscrits sur la liste intitulée : *“Part-Time Employees – Blue Collars”* soient et sont, par les présentes, embauchés et débiteront selon la date indiquée sur ladite liste;

QUE le certificat du trésorier n° TC08-0056 a été émis le 1^{er} avril 2008, par le trésorier de la ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites. »

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

080407

**RESSOURCES HUMAINES – EMBAUCHE – AIDE-BIBLIOTHÉCAIRE
AUXILIAIRE**

ATTENDU QUE la Ville de Côte Saint-Luc souhaite remplacer l’employée numéro 1942, qui est présentement en congé de maternité;

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MIKE COHEN

ET RÉSOLU :

« QUE Clara Halpern soit et est, par les présentes, nommée au poste d'aide-bibliothécaire auxiliaire, pour la Ville de Côte Saint-Luc, affichage 2008-177, à compter du 11 mars 2008;

QUE le certificat du trésorier n° TC08-0057 a été émis le 1^{er} avril 2008, par le trésorier de la ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites. »
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

080408

RESSOURCES HUMAINES – NOMINATION – PRÉPOSÉ AU MARKETING – COMMUNICATIONS ET AFFAIRES PUBLIQUES

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MIKE COHEN
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC

ET RÉSOLU :

« QUE Brad Horner soit et est, par les présentes, nommé au poste de préposé au marketing – Communications et affaires publiques, rétroactivement au 5 novembre 2007;

QUE le certificat du trésorier n° TC08-0062 a été émis le 7 avril 2008, par le trésorier de la ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites. »
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

080409

RESSOURCES HUMAINES – PROLONGATION DE CONTRAT – INGÉNIEUR CIVIL - SIGNALISATION

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER SAM GOLDBLOOM

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil de la Ville de Côte Saint-Luc accepte de prolonger le contrat de Charles Senekal, Ingénieur civil – signalisation - Travaux publics, pour une période de six (6) mois se terminant le 11 octobre 2008 ». »
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

080410

RESSOURCES HUMAINES – NOMINATION – AGENT DE COMPTABILITÉ

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ALLAN J. LEVINE
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC

ET RÉSOLU :

« QU'Erwin Luden soit et est, par les présentes, nommé au poste d'agent de comptabilité auxiliaire, à compter du 22 avril 2008;

QUE le certificat du trésorier n° TC08-0066 a été émis le 9 avril 2008, par le trésorier de la ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

080411

RESSOURCES HUMAINES – FIN D'EMPLOI

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MIKE COHEN

ET RÉSOLU :

« QUE l'emploi du col blanc, employé numéro 2263, prenne fin en date du 11 mars 2008;

QUE le directeur général soit autorisé, par les présentes, à signer au nom de la Ville de Côte Saint-Luc tout document donnant effet à ce qui précède. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

080412

SERVICE DES FINANCES – APPROBATION DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} MARS 2008 AU 31 MARS 2008

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC

ET RÉSOLU :

« QUE les déboursés pour la période du 1^{er} au 31 mars 2008, pour un total de 3 256 697,40 \$ en fonds canadiens, soient et sont, par les présentes, approuvés;

QUE le certificat du trésorier n° TC08-0063 a été émis le 8 avril 2008, par le trésorier de la ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites;

QUE la résolution ci-dessus soit approuvée pour action immédiate. »
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

080413

APPROBATION DES VÉRIFICATEURS EXTERNES POUR LE RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE CÔTE SAINT-LUC

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER SAM GOLDBLOOM

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil de la Ville de Côte Saint-Luc nomme BDO Dunwoody en tant que vérificateurs externes pour la vérification 2007 du régime complémentaire de retraite, pour un montant de 8 800 \$, plus taxes applicables, pour l'exercice financier 2007;

QUE la résolution ci-dessus soit approuvée pour action immédiate. »
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

080414

**FINANCE – DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'ANNÉE SE
TERMINANT AU 31 DÉCEMBRE 2007**

Le greffier de la Ville a confirmé que les états financiers pour l'année se terminant au 31 décembre 2007 ont été déposés à la séance du conseil de ce soir par le trésorier de la Ville.

080415

TRAVAUX PUBLICS – ACHAT ADDITIONNEL DE SEL DE VOIRIE

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER SAM GOLDBLOOM

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil de la Ville de Côte Saint-Luc autorise, par les présentes, une dépense de 27 755,97 \$, plus les taxes applicables, payable à Cargill Itée, Technologie de dégivrage, pour l'achat de sel de voirie;

QUE le certificat du trésorier n° TC08-0059 a été émis le 1^{er} avril 2008, par le trésorier de la ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites. »
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

080416

TRAVAUX PUBLICS – ACHAT D'ASPHALTE POUR 2008

ATTENDU QUE la Ville de Côte Saint-Luc souhaite se procurer de l'asphalte pour 2008;

ATTENDU QUE la Ville a lancé un appel d'offres sur invitation (C-14-08) conformément à la loi pour les biens et services mentionnés ci-dessus et qu'elle a reçu trois soumissions;

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MIKE COHEN
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil de la Ville de Côte Saint-Luc accepte d'acheter de l'asphalte, *au besoin*, de Les Pavages Chenail inc.;

QUE l'achat d'asphalte en 2008 se fera selon les détails précisés ci-après :

<u>Asphalte</u>	<u>Prix unitaire</u>	<u>Prix total</u>
75 tonnes métriques de MB-7	76,00 \$/ tm	5 700,00 \$
170 tonnes métriques de MB-6	76,00 \$/ tm	12 920,00 \$
20 tonnes métriques de MB-4	75,00 \$/ tm	1 500,00 \$

QUE les montants indiqués ci-dessus sont les montants maximums et qu'ils ne seront pas dépassés;

QUE le certificat du trésorier n° TC08-0061 a été émis le 8 avril 2008, par le trésorier de la ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

080417

TRAVAUX PUBLICS – AUTORISATION D'HEURES ADDITIONNELLES POUR L'UTILISATION DES BULLDOZERS

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MITCHELL BROWNSTEIN
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil de la Ville de Côte Saint-Luc approuve, par les présentes, les déboursés suivants relativement aux heures d'opération additionnelles des bulldozers pour l'hiver 2007-2008;

- 1) Les Entreprises Canbec Construction inc., payable au taux horaire de 171,75 \$, plus les taxes applicables, pour un maximum de 400 heures pour une somme n'excédant pas 68 700,00 \$, plus les taxes applicables; et
- 2) L.A. Hébert ltée, payable au taux horaire de 173 00 \$, plus les taxes applicables, pour un maximum de 400 heures pour une somme n'excédant pas 69 200,00 \$, plus les taxes applicables;

QUE le conseil de la Ville de Côte Saint-Luc autorise, par les présentes, le transfert desdits montants du surplus cumulatif non affecté pour couvrir les déboursés décrits ci-dessus;

QUE le certificat du trésorier n° TC08-0064 a été émis le 8 avril 2008, par le trésorier de la ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

080418

INGÉNIERIE – RÉPARATION DE TOITURE AU CHALET DU CLUB DE TENNIS

ATTENDU QUE la Ville de Côte Saint-Luc souhaite réparer la toiture de son club de tennis situé au 8215 chemin Guelph;

ATTENDU QUE la Ville a lancé un appel d'offres sur invitation (C-08-08) conformément à la loi pour les biens et services mentionnés ci-dessus et qu'elle a reçu deux soumissions;

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ALLAN J. LEVINE
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil de la Ville de Côte Saint-Luc autorise, par les présentes, un déboursé de 58 980,00 \$, plus les taxes applicables, à J. Raymond Couvreur inc. pour les réparations de la toiture du chalet du club de tennis situé au 8215 chemin Guelph, le tout conformément à l'appel d'offres C-08-08;

QUE le certificat du trésorier n° TC08-0058 a été émis le 1^{er} avril 2008, par le trésorier de la ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

080419

**TRAVAUX PUBLICS – SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE PAVAGE
DES RUES**

ATTENDU QUE la Ville a lancé un appel d'offres sur invitation (C-12-08) conformément à la loi pour les biens et services mentionnés ci-dessus et qu'elle a reçu quatre soumissions;

ATTENDU QUE la Ville souhaite dépenser cinq pour cent du montant prévu au Règlement d'emprunt 2287 avant son approbation par le MAMR, en vertu de l'article 544.1 de la Loi sur les cités et villes;

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MITCHELL BROWNSTEIN
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil de la Ville de Côte Saint-Luc autorise la dépense de 79 730,00 \$, plus les taxes applicables, payable à CIMA+ s.e.n.c pour les services professionnels de préparation des plans préliminaires et documents de soumission pour le resurfaçage de rues, le tout conformément à l'appel d'offres numéro C-12-08;

QUE, en conformité avec l'article 544.1 de la Loi sur les cités et villes, le conseil affecte par les présentes 5 % du montant de la dépense autorisée par le Règlement d'emprunt 2287, ledit montant étant 64 735,00 \$ pour couvrir la dépense précisée plus haut;

QUE le solde résiduel du contrat sera payé par le Règlement d'emprunt 2287, une fois approuvé, sinon le solde sera payé par le budget de fonctionnement;

QUE le certificat du trésorier n° TC08-0065 a été émis le 8 avril 2008, par le trésorier de la ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

080420

TRAVAUX PUBLICS – SERVICES PROFESSIONNELS POUR AMÉLIORER LA STATION DE POMPAGE DE WESTMINSTER

ATTENDU QUE la Ville de Côte Saint-Luc souhaite obtenir des services professionnels pour l'amélioration de la station de pompage Westminster;

ATTENDU QUE la Ville a lancé un appel d'offres sur invitation (C-05-08) conformément à la loi pour les biens et services mentionnés ci-dessus et qu'elle a reçu trois soumissions;

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ALLAN J. LEVINE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MITCHELL BROWNSTEIN

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil de la Ville de Côte Saint-Luc, sous réserve de l'approbation du règlement d'emprunt 2288 par la Ministre des Affaires municipales et des Régions, autorise la dépense de 78 750,00 \$, plus les taxes applicables, payable à CIMA+ s.e.n.c pour ses services professionnels pour l'amélioration de la station de pompage Westminster, le tout conformément à l'appel d'offres numéro C-05-08;

QUE le certificat du trésorier sera émis par le trésorier de la Ville, sous réserve de l'approbation du règlement d'emprunt 2288 par la Ministre des Affaires municipales et des Régions, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

080421

TRAVAUX PUBLICS – SERVICES PROFESSIONNELS POUR DES RÉPARATIONS D'AQUEDUC

ATTENDU QUE la Ville de Côte Saint-Luc souhaite obtenir des services professionnels pour la réparation d'aqueducs dans l'ensemble de la ville;

ATTENDU QUE la Ville a lancé un appel d'offres sur invitation (C-06-08) conformément à la loi pour les biens et services mentionnés ci-dessus et qu'elle a reçu deux soumissions;

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MITCHELL BROWNSTEIN
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil de la Ville de Côte Saint-Luc autorise, par les présentes, la dépense de 45 000,00 \$, plus les taxes applicables, payable à Dessau-Soprin inc. pour ses services professionnels pour la réparation d'aqueducs dans l'ensemble de la ville, le tout conformément à l'appel d'offres numéro C-16-08;

QUE le certificat du trésorier n° TC08-0060 a été émis le 1^{er} avril 2008, par le trésorier de la ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

080422

TRAVAUX PUBLICS – ACHAT DE CONTENANTS POUR LE RECYCLAGE

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil de la Ville de Côte Saint-Luc autorise, par les présentes, une dépense de 13 200,00 \$, plus les taxes applicables, payable à Duo Bac inc. pour l'achat de 20 contenants extérieurs pour le recyclage;

QUE le certificat du trésorier n° TC08-0067 a été émis le 10 avril 2008, par le trésorier de la ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

080423

AMÉNAGEMENT URBAIN – PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURAL (PIIA) – LOT 1290381 – VILLE DE CÔTE SAINT-LUC

Ce point a été reporté à une séance ultérieure.

080424

AMÉNAGEMENT URBAIN – PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURAL (PIIA) – 1290385 – VILLE DE CÔTE SAINT-LUC

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ALLAN J. LEVINE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MITCHELL BROWNSTEIN

ET RÉSOLU :

« QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale, reçu le 18 mars 2008 montrant la construction d'une nouvelle habitation multifamiliale de 24 unités sur le lot 1290385 au coin Westminster et Westover et préparé par M. Marco Manini, architecte, pour la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 25 mars 2008, soit désapprouvé conformément aux dispositions du chapitre 14 du Règlement 2217 de la Ville de Côte Saint-Luc étant donné que :

- la pente de la rampe d'accès pour le sous-sol doit être conforme au règlement 2217 (3 % pour les premiers 15' et maximum 10 % par la suite); et
- la largeur de la rampe d'accès pour le sous-sol doit être conforme au règlement 2217 (minimum 18'). »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

080425

AMÉNAGEMENT URBAIN – PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURAL (PIIA) – 8036 GUELPH – VILLE DE CÔTE SAINT-LUC

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ALLAN J. LEVINE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MIKE COHEN

ET RÉSOLU :

« QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale, reçu le 10 mars 2008 montrant la construction d'une nouvelle habitation unifamiliale isolée sur le lot 1052981 au 8036 Guelph et préparé par M. David Meltzer, architecte, pour la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 25 mars 2008, soit désapprouvé conformément aux dispositions du chapitre 14 du Règlement 2217 de la Ville de Côte Saint-Luc étant donné que :

- la forme de la toiture et l'aménagement intérieur devront être révisés afin de minimiser l'apparence massive de l'habitation;
- les deux fenêtres ovales sur la façade avant doivent être enlevées;
- les garde-corps proposés doivent être remplacés par un design plus léger; et
- la marge de recul de 17' du bâtiment existant doit être respectée. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

080426

AMÉNAGEMENT URBAIN – PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURAL (PIIA) – 6539-6541 BAILY – VILLE DE CÔTE SAINT-LUC

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC

ET RÉSOLU :

« QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale, reçu le 29 février 2008 montrant le remplacement de la brique existante par une pierre arriscraft sur la façade avant des deux habitations unifamiliales semi-détachées sur les lots 1560770 et 1560771 au 6539 et 6541 Baily et préparé par Construction Gem, entrepreneur, pour la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 25 mars 2008, soit approuvé conformément aux dispositions du chapitre 14 du Règlement 2217 de la Ville de Côte Saint-Luc. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

080427

AMÉNAGEMENT URBAIN – DÉROGATION MINEURE – 5985 TOMMY DOUGLAS – CÔTE SAINT-LUC

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ALLAN J. LEVINE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER SAM GOLDBLOOM

ET RÉSOLU :

« QUE, tel que recommandé par le Comité consultatif d'urbanisme, et conformément aux dispositions du Règlement G18-0005, une demande de dérogation mineure concernant une propriété localisée au 5985 Tommy Douglas, Lot 2086936, soit et est, par les présentes, approuvée, le tout tel que plus amplement décrit ci-dessous:

La demande vise à permettre pour une habitation unifamiliale isolée d'avoir l'escalier avant menant au rez-de-chaussée érigé à une distance de 7'-2" du trottoir de la Ville, au lieu de la distance minimale requise de 12'-0". Le tout selon les dispositions du règlement de zonage 2217, article 4-2-2-1. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

080428

**AMÉNAGEMENT URBAIN – DÉROGATION MINEURE – 7503 BAILY –
CÔTE SAINT-LUC**

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ALLAN J. LEVINE
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU

ET RÉSOLU :

« QUE, conformément aux dispositions du Règlement G18-0005, une demande de dérogation mineure concernant une propriété localisée au 7503 Baily, Lot 1054133, soit et est, par les présentes, approuvée, le tout tel que plus amplement décrit ci-dessous:

La demande vise à permettre pour une habitation bifamiliale isolée d'avoir une porte extérieure menant à l'espace au-dessous du balcon avant et de l'escalier et que cet espace donne accès au sous-sol de l'habitation, au lieu de permettre seulement un espace au-dessous du balcon avant et de l'escalier sans que cet espace donne accès directement au sous-sol de l'habitation. Le tout selon les dispositions du règlement de zonage 2217, article 4-6-4. »

ADOPTÉE PAR LA MAJORITÉ DES VOIX AVEC LES CONSEILLERS RUTH KOVAC ET ALLAN J. LEVINE ENREGISTRANT LEUR DISSIDENCE

080429

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N^o 2217-JJ-P1 À ÊTRE INTITULÉ :
« RÈGLEMENT POUR AMENDER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N^o 2217 DE
LA VILLE DE CÔTE SAINT-LUC AFIN DE RENOMMER LA ZONE ACTUELLE
"CA-1" PAR LA ZONE "RM-61" »**

Ce point a été reporté à une séance ultérieure.

080430

**RÉSOLUTION POUR RENONCER À LA LECTURE DU RÈGLEMENT
2217-JJ-P1 À ÊTRE INTITULÉ : « RÈGLEMENT POUR AMENDER LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE N^o 2217 DE LA VILLE DE CÔTE SAINT-LUC AFIN
DE RENOMMER LA ZONE ACTUELLE "CA-1" PAR LA ZONE "RM-61" »**

Ce point a été reporté à une séance ultérieure.

080431

**RÉSOLUTION POUR ADOPTER LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT
2217-JJ-P1 À ÊTRE INTITULÉ : « RÈGLEMENT POUR AMENDER LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE N^o 2217 DE LA VILLE DE CÔTE SAINT-LUC AFIN
DE RENOMMER LA ZONE ACTUELLE "CA-1" PAR LA ZONE "RM-61" »**

Ce point a été reporté à une séance ultérieure.

080432

AMÉNAGEMENT URBAIN – ADOPTION DES ATTENTES MUNICIPALES À L'ENDROIT DU CLD CENTRE-OUEST POUR 2008-2009

ATTENDU QUE le CLD Centre-Ouest dessert les territoires de l'arrondissement de Saint-Laurent, de la Ville de Côte Saint-Luc, de la Ville de Hampstead et de la Ville de Montréal-Ouest;

ATTENDU QUE le conseil de l'arrondissement de Saint-Laurent et les conseils de la Ville de Côte Saint-Luc, de la Ville de Hampstead et de la Ville de Montréal-Ouest doivent adopter le document relatif aux attentes municipales pour présentation au CLD Centre-Ouest;

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ALLAN J. LEVINE

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil de la Ville de Côte Saint-Luc, par les présentes, adopte à nouveau les attentes municipales de 2007-2008 afin qu'elles soient renouvelées pour 2008-2009 et déposées au CLD Centre-Ouest. »
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

080433

REMPLACEMENT D'UN MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

ATTENDU QUE le conseil à sa séance du 11 février 2008 a nommé, entre autres, Mme Dida Berku en tant que membre du Comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QUE le conseil souhaite remplacer Mme Berku par M. David Koenka, architecte, en tant que membre (résidant) du Comité consultatif d'urbanisme;

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ALLAN J. LEVINE
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC

ET RÉSOLU .

« QUE le conseil, par les présentes, remplace Mme Dida Berku par M. David Koenka, architecte, en tant que membre (résidant) du Conseil consultatif d'urbanisme (entrée en vigueur immédiate). »
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

080434

RÉSOLUTION POUR RENONCER À LA LECTURE DU RÈGLEMENT 2295 À ÊTRE INTITULÉ : « RÈGLEMENT CONCERNANT LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE CÔTE SAINT-LUC EN HUIT (8) DISTRICTS ÉLECTORAUX »

ATTENDU QUE le règlement susmentionné a été remis aux membres du conseil le vendredi 11 avril 2008;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent, par les présentes, avoir lu ledit règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER SAM GOLDBLOOM

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil de la Ville de Côte Saint-Luc renonce unanimement à la lecture du règlement 2295 à être intitulé : « Règlement concernant la division du territoire de la municipalité de Côte Saint-Luc en huit (8) districts électoraux » quand il sera présenté pour adoption, le tout conformément aux dispositions de la loi. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

080435

PROJET DE RÈGLEMENT INTITULÉ : « RÈGLEMENT CONCERNANT LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE CÔTE SAINT-LUC EN HUIT (8) DISTRICTS ÉLECTORAUX » - ADOPTION DU RÈGLEMENT – VERSION FINALE

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER SAM GOLDBLOOM

ET RÉSOLU :

« QUE le projet de règlement intitulé : « *Règlement concernant la division du territoire de la municipalité de Côte Saint-Luc en huit (8) districts électoraux* » soit et est, par les présentes, adopté et numéroté 2295;

QU'il soit promulgué selon la loi. »
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

080436

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2296 À ÊTRE INTITULÉ : « RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'ACQUISITION DE VÉHICULES ET L'AFFECTATION DE LA SOMME DE 182 459 \$ DES SOLDES DISPONIBLES DES RÈGLEMENTS 2247, 2255, 2269 ET 85-5-008, EN VUE DE FINANCER UNE DÉPENSE DE 182 459 \$ »

Le conseiller Mitchell Brownstein a donné avis que le règlement 2296 à être intitulé : « Règlement décrétant l'acquisition de véhicules et l'affectation de la somme de 182 459 \$ des soldes disponibles des règlements 2247, 2255, 2269 et 85-5-008, en vue de financer une dépense de 182 459 \$ » sera présenté à une réunion subséquente pour adoption.

080437

RÉSOLUTION POUR RENONCER À LA LECTURE DU RÈGLEMENT 2296 À ÊTRE INTITULÉ : « RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'ACQUISITION DE VÉHICULES ET L'AFFECTATION DE LA SOMME DE 182 459 \$ DES SOLDES DISPONIBLES DES RÈGLEMENTS 2247, 2255, 2269 ET 85-5-008, EN VUE DE FINANCER UNE DÉPENSE DE 182 459 \$ »

ATTENDU QUE le règlement susmentionné a été remis aux membres du conseil le vendredi 11 avril 2008;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent, par les présentes, avoir lu ledit règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MITCHELL BROWNSTEIN
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil de la Ville de Côte Saint-Luc renonce unanimement à la lecture du règlement 2296 à être intitulé : « Règlement décrétant l'acquisition de véhicules et l'affectation de la somme de 182 459 \$ des soldes disponibles des règlements 2247, 2255, 2269 et 85-5-008, en vue de financer une dépense de 182 459 \$ quand il sera présenté pour adoption, le tout conformément aux dispositions de la loi. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

080438

PAIEMENT DES AVIS D'INFRACTION – ENTENTE AVEC VILLE DE MONTRÉAL

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER SAM GOLDBLOOM

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil de la Ville de Côte Saint-Luc accepte, par les présentes, de conclure l'entente ci-jointe comprenant 12 pages et intitulée « *Entente relative à la perception des comptes de taxes foncières et des droits sur les mutations immobilières (application OASIS) et à l'encaissement des constats d'infraction (applications STOP+ et GESCOUR* » (« Entente ») annexée aux présentes comme Annexe A, afin d'offrir à ses résidants la possibilité de payer leurs avis d'infraction tel qu'établi dans l'Entente;

QUE ladite Entente fera partie intégrante de cette résolution comme si elle apparaissait intégralement aux présentes;

QUE le directeur général, le directeur des achats et contrats ou le directeur des Services juridiques soient autorisés à signer l'Entente au nom de la Ville;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

080439

RÉSOLUTION POUR ÉTABLIR L'ORIENTATION DU CONSEIL DE LA VILLE DE CÔTE SAINT-LUC SUR LES SUJETS DEVANT ÊTRE PRÉSENTÉS À LA SÉANCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION URBAINE DE MONTRÉAL

ATTENDU QU'en vertu de l'article 4 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., c. E-20.001), (ci-après la « Loi »), l'agglomération urbaine de Montréal est composée notamment de la Ville de Côte Saint-Luc depuis le 1^{er} janvier 2006;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 58 de la Loi, toute municipalité centrale a un conseil d'agglomération dont la nature, la composition et les règles de fonctionnement sont prévues par décret et que ce conseil est un organe délibérant de la municipalité;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 59 de la Loi, toute municipalité liée doit être représentée au conseil d'agglomération;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 61 de la Loi, lors d'une séance du conseil de toute municipalité liée, le maire informe le conseil des sujets qui doivent faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, expose la position qu'il entend prendre sur tout sujet qui doit faire l'objet de délibérations, discute de celle-ci avec les autres membres présents et propose l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

ATTENDU QU'une séance du conseil d'agglomération se tiendra le 30 avril 2008 pour laquelle les membres du conseil devront établir les orientations qu'il entend prendre;

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER SAM GOLDBLOOM

ET RÉSOLU :

« D'ÉTABLIR l'orientation du conseil en vue de la séance du conseil d'agglomération qui doit se tenir le 30 avril 2008, comme suit :

- autoriser le maire ou son représentant dûment autorisé à prendre toutes décisions qu'il jugera appropriées sur les dossiers inscrits à l'ordre du jour de la séance du conseil d'agglomération devant se tenir le 30 avril 2008, en fonction de l'information présentée lors de cette réunion, et ce, dans le meilleur intérêt de la ville de Côte Saint-Luc et de ses résidants. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

La deuxième période de questions a débuté à 22 h 18 pour se terminer à 22 h 33. Trois (3) personnes ont demandé la parole et ont été entendues.

1) Dr Bernard Tonchin

Le résidant demande que la Ville fasse participer les jeunes à son programme de compostage puisque les étudiants peuvent, ce faisant, obtenir des crédits de service communautaire. Le maire Housefather répond que justement les jeunes de la ville sont déjà impliqués par leur participation au comité Éco-action, et le conseiller Erdelyi ajoute que la Ville de Côte Saint-Luc s'assure de travailler avec les étudiants dans les écoles.

2) Alex Davis

Le résidant veut savoir si Pavage Chenail (à qui un contrat a été accordé en vertu d'une résolution adoptée ce soir) utilise des épurateurs². Il croit que non et la conseillère Berku pense aussi que ce n'est peut-être pas le cas. Le maire Housefather précise au résidant que la ville doit accorder ses contrats au plus bas soumissionnaire, mais qu'elle peut demander une enquête lorsqu'elle a des

² Un dispositif de contrôle écologique

raisons de croire que les compagnies ne respectent pas vraiment les normes environnementales appropriées.

3) Auby Laufer

Le résidant demande des détails à propos d'une journée en particulier où il y avait accumulation d'eau sous le viaduc Cavendish. La conseillère Berku répond que le Service des travaux publics a pu éliminer l'accumulation d'eau rapidement et efficacement en utilisant la technologie appropriée à sa disposition.

080440

APPROBATION DE L'AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

IL FUT

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SAM GOLDBLOOM
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ALLAN J. LEVINE

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil autorise le maire à ajourner la séance. »
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**À 22H33, LE MAIRE HOUSEFATHER A DÉCLARÉ QUE LA SÉANCE ÉTAIT
AJOURNÉE.**

ANTHONY HOUSEFATHER
MAIRE

JONATHAN SHECTER
DIRECTEUR DES SERVICES JURIDIQUES
ET GREFFIER